

**COMMUNE de
VILLEFRANCHE DE
ROUERGUE**

**RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE
A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE**
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Référence Dossier :
Déposée le 06/01/2023		N° DP 012 300 23 K 2006
Par :	Monsieur GRASSET Rémi	<u>Destination</u> : Commerce
Demeurant à :	8 impasse Guirondet 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	<u>Nature des travaux</u> : Réfection de toiture
Sur un terrain sis :	9008 COUR DE LA GARE 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	
Référence cadastrale	AY 233	

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Déclaration Préalable susvisée, déposée en Mairie le 06/01/2023, et accordée le 03/03/2023,

VU la demande de retrait formulée par M. GRASSET Rémi en date du 27/06/2025,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La déclaration préalable susvisée est **retirée** à la demande du pétitionnaire.

VILLEFRANCHE DE
ROUERGUE

Le 06/10/2025

Le Maire

Jean Sébastien ORCIBAL



Notifié au pétitionnaire le : 8.10.2025
Transmis à la Préfecture le : 10.10.2025
Affiché en Mairie le : 10.10.2025